



COMPLEMENTAIRE SANTE des Praticiens de santé Naturelle

	200	300	400
Nature des actes			
Prestations hospitalières			
Hospitalisation médicale et chirurgicale sauf chirurgie esthétique** - Etablissements conventionnés - Etablissements hors convention Forfait journalier (limité à 120 jours par an en établissement psychiatrique) Chambre particulière (limitée 120 à jours par an en établissement psychiatrique) - Etablissements conventionnés - Etablissements hors convention Frais d'accompagnement (limités à 120 jours par an) (enfant moins de 16 ans) Transport du malade (sauf cure thermique et maternité) Fécondation in vitro Chirurgie réparatrice	100 % Frais Réels (limité à 400 % du TC) 90 % Frais Réels (limité à 400 % du TC) 100 % du forfait en vigueur 100 % des FR (maxi 5% du PMSS/ jour) 45 € par jour 1 % du PMSS / jour d'hospitalisation 100 % du TM 200 € par an 200% du TC	100 % Frais Réels (limité à 400 % du TC) 90 % Frais Réels (limité à 400 % du TC) 100 % du forfait en vigueur 100 % des FR (maxi 5% du PMSS/ jour) 45 € par jour 1 % du PMSS / jour d'hospitalisation 100 % du TM 300 € par an 200% du TC	100 % Frais Réels (limité à 400 % du TC) 90 % Frais Réels (limité à 400 % du TC) 100 % du forfait en vigueur 100 % des FR (maxi 5% du PMSS/ jour) 45 € par jour 1 % du PMSS / jour d'hospitalisation 100 % du TM 400 € par an 200% du TC
Prestations médicales			
Honoraires médicaux et actes en K Frais pharmaceutiques remboursés Analyses, radiologie, auxiliaires médicaux DENTAIRE : Actes et soins Prothèses acceptées* Prothèses non remboursables* Orthodontie acceptée Implants dentaires (Maxi 2 par an) Parodontologie et ordonothodontie adulte Maximum de remboursement sur le poste Dentaire : la 1ère année Maximum de remboursement sur le poste Dentaire : la 2ème année OPTIQUE : Verres Montures Lentilles (acceptées, refusées ou jetables) Intervention myopie	200 % du TC 100 % du TC ou TFR 200 % du TC 200 % du TC 200 % du TC 200 % du TC reconstitué 200 % du TC 350 € /an /bénéficiaire 200 € /an /bénéficiaire 1000 € / an / personne 1500 € / an / personne 10% du PMSS / an / personne 4% du PMSS / an / personne 10% du PMSS / an / personne	300 % du TC 100 % du TC ou TFR 300 % du TC 300 % du TC 300 % du TC 300 % du TC reconstitué 300 % du TC 650 € /an /bénéficiaire 300 € /an /bénéficiaire 1500 € / an / personne 2000 € / an / personne 14 % du PMSS / an / personne 6 % du PMSS / an / personne 10 % du PMSS / an / personne	400 % du TC 100 % du TC ou TFR 400 % du TC 400 % du TC 400 % du TC 400 % du TC reconstitué 400 % du TC 800 € /an/bénéficiaire 400 € /an /bénéficiaire 2000 € / an / personne 2500 € / an / personne 20 % du PMSS / an / personne 8 % du PMSS / an / personne 10 % du PMSS / an / personne
Garanties complémentaires			
Médecines alternatives (Remboursement des consultations en : Ostéopatie, chiropratique, Ethiothérapie, Naturopathie, Médecine traditionnelle Chinoise, Réflexologie, Acupuncture, Kinésithérapie). Ostéodensitométrie remboursée Ostéodensitométrie Appareillages, frais orthopédiques, prothèses auditives Cures thermales acceptées par la Sécurité Sociale Cures thermales acceptées par la Sécurité Sociale - Forfait hébergement Prime de naissance : après 9 mois adhésion et inscription enfant au jour de naissance Protection juridique vie privée Assistance à domicile	20 € par séance (maxi 100 € par an) 200 % du TC 20 € (par an et par personne) 200 % du TC 100 % du TC 8 % du PMSS par an et par personne 15 % du PMSS OUI OUI	30 € par séance (maxi 150 € par an) 300 % du TC 30 € (par an et par personne) 300 % du TC 100 % du TC 10 % du PMSS par an et par personne 20 % du PMSS OUI OUI	40 € par séance (maxi 200 € par an) 400 % du TC 40 € (par an et par personne) 400 % du TC 100 % du TC 12 % du PMSS par an et par personne 25 % du PMSS OUI OUI

* Uniquement sur présentation d'un devis avant la réalisation des soins

** Maximum de remboursement : La garantie Hospitalisation est limitée pendant les 6 premiers mois aux garanties antérieures ou le cas échéant au ticket modérateur sauf pour le forfait journalier .

Les remboursements s'entendent dans la limite des frais engagés. Les taux indiqués comprennent le remboursement de la Sécurité sociale.

TC : tarif de convention de la Sécurité sociale.

PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale)

TFR : tarif forfaitaire de référence

TM : ticket modérateur